

FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD

Association

Siège Social : Parc de Choisy-le-Roi, Paris Val-de-Marne, Base Nautique Plaine Nord - 94600

Choisy-le-Roi

784 714 248

(Ci-après, « l'Association »)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CLÔTURE 2020 DU 24 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre avril, de dix heures à quatorze heures,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Les statuts et le règlement intérieur de l'Association ;
- Un exemplaire de la convocation de l'assemblée ;
- L'inventaire de l'actif et du passif au 31/12/2020, le bilan et le compte de résultat de l'exercice, arrêtés au même jour;

Il est rappelé e à l'Assemblée qu'elle a été réunie afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- PV AG juin 2020
- Absence de convention réglementée
- Quitus au Conseil d'Administration
- Validation des différents rapports
- Approbation du budget 2021
- Indemnité du Président
- Prêt garanti par l'État

* * *

Quorum : sur un total de **98 clubs** en capacité de prendre part aux votes, **46 se sont exprimé**. Sur un total de **347 voix exprimables, 193 ont été exprimées**.

Conformément à l'article 6.8 des statuts de la Fédération, le tiers des membres et la moitié des voix dont disposent ces membres, ayant été atteints, **l'Assemblée Générale peut valablement délibérer**.

Il en résulte les décisions suivantes.

Première Résolution : PV AG juin 2020

Résolution : l'Assemblée Générale valide le PV de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020.

Pour : 193

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents

Deuxième Résolution : Absence de convention réglementée

Résolution : L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.612-5 et suivants du Code de Commerce, prend acte de l'absence de convention conclue au cours de l'exercice ou s'étant poursuivie.

Pour : 180 et Abstention : 13

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents

Troisième Résolution : Quitus au Conseil d'Administration

Résolution : L'Assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé aux membres du Conseil d'Administration.

Pour : 183, Contre : 4 et Abstention : 6

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents

Quatrième Résolution : Validation des différents rapports

Résolution : L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports d'activité et financier du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve ces rapports dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui sont présentés.

Pour : 186 et Abstention : 7

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents

Cinquième Résolution : Approbation du budget 2021

Résolution : L'Assemblée Générale approuve le budget 2021 présenté.

Pour : 191 et Abstention : 2

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents

Sixième Résolution : Indemnité du Président

Résolution : L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de l'indemnité mensuelle (950€) du Président.

Pour : 176, Contre : 13 et Abstention : 4

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents

Septième Résolution : Prêt garanti par l'État

Résolution : L'Assemblée Générale autorise la souscription d'un emprunt, en cas de besoin, dans la limite de 150K€ (cent cinquante mille euros) par la Fédération dans le cadre d'un prêt garanti par l'État.

Pour : 175 et Abstention : 18

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.